



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2019 à 19H30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Monsieur GERVIN ayant donné pouvoir à Monsieur HUET
- Monsieur LANDRY, absent excusé

Madame GOUBERT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès-verbal.

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points supplémentaires :

- Point créances non recouvrées
- Autorisation de dépenses en section d'investissement avant l'adoption du vote du Budget Primitif 2020

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 Octobre 2019

Le compte-rendu de la séance du 10 Octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

2) Finances

- Indemnités de Conseil allouée au Comptable du Trésor Public en charge de la Commune de Prunay sur Essonne :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Madame GRANGE Sylvie, Receveur, le taux minimum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernière années :

Sur les 7 622,45 premiers euros à raison de 3⁰/₁₀₀,
Sur les 22 867,35 € suivants à raison de 2⁰/₁₀₀,
Sur les 30 489,80 € suivants à raison de 1,50⁰/₁₀₀,

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy





Sur les 60 679,61 € suivants à raison de 1 ‰,
Sur les 106 714,31 € suivants à raison de 0,75 ‰,
Sur les 152 449,02 € suivants à raison de 0,50 ‰,
Sur les 228 673,53 € suivants à raison de 0,25 ‰ ;
Sur toutes les sommes excédant 609 796,07 € à raison de 0,10 ‰
En cas d'indemnité allouée, celle-ci ne doit pas excéder une fois le traitement brut majoré 150.

En fonction de cette règle la somme allouée pour l'année 2019 est de 324,45 €.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- *Demande de subvention RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) :*

Les enseignants du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) ont demandé une subvention pour acheter du matériel spécifique pour les activités réalisées pour les enfants.
Après échanges, il est proposé de subventionner à hauteur de 500 € maximum et de demander aux trois autres Communes une participation comme évoqué lors d'une commission scolaire.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- *Décision Modificative n°2 :*

Suite à des travaux de remise en état d'un logement et pour régler l'intervention, une décision modificative doit être réalisée (la somme de 8 2264.24 € est à inscrire à l'article 2313 et à l'article 7788).

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- *Point créances non recouvrées :*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu du Trésor Public un document de non valeurs représentant des créances pour lesquelles ils ne peuvent plus intervenir.
Nous devons donc établir un mandat à l'article 654 pour la somme de 72,84 € pour pouvoir boucler ce dossier.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.



- Autorisation de dépenses en section d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2020 :

Afin de pouvoir régler les premières factures d'investissement, en attendant l'adoption du budget 2020, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser, jusqu'au vote de celui-ci, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites autorisées.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3) Scolaire

- Modification des statuts du SIVUVE :

Le SIVUVE est un syndicat à vocation unique qui gère depuis des années les activités périscolaires de notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

Le rajout de la compétence « Gestion et organisation des transports scolaires » transforme le SIVUUnique en SIVOMultiple.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts.

4) Travaux

- Point sur les travaux réalisés :

La remise en état du logement au 10 rue de Courcelles suite aux dégâts des eaux sera terminée en fin de semaine.

- Point sur les travaux à venir :

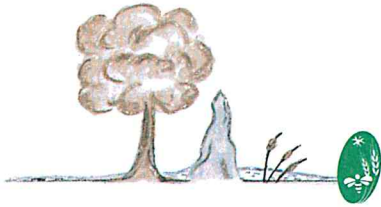
La pose de bordure du rond-point face à la Zone Artisanale Jean-Michel DAUDAU aura lieu d'ici la fin de l'année.

Un aménagement fleuri sera réalisé dans un premier temps.

5) Affaires générales

- Vidéosurveillance :

La Communauté de Communes des Deux Vallées a lancé une étude pour la mise en place d'une vidéo protection sur le territoire de nos quinze Communes.



Le projet concerne l'installation de 200 caméras, le planning prévisionnel est le suivant :

- ↳ Appel d'offres : Décembre 2019
- ↳ Notification : Avril 2020

- Agenda 2020 :

- ↳ 10 janvier à 18h45 : Vœux aux employés communaux
- ↳ 10 janvier à 19h30: Vœux à la population
- ↳ Du 25 janvier au 02 février : Salon Photo Arts et Matières
- ↳ Le 23 février ou le 1^{er} mars : Sortie des Aînés
- ↳ Les 15 et 22 mars : Elections Municipales
- ↳ Les 28 et 29 mars : Salon Bien-Etre

6) Questions diverses

6.1- Demandes de subventions :

Après réception de ces demandes, il est proposé :

↳ De ne pas retenir les demandes de subventions émanant :

- Maison Familiale Rurale de l'Essonne Verte
- Secours Populaire de l'Essonne

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.

Le Maire,
Patrick PAGES

